

**CIRCULAIRE N° 2020-10**

Châlons-en-Champagne, le 06 mai 2020  
Le Président du Centre de Gestion  
à

Mesdames et Messieurs les Maires  
Mesdames et Messieurs les Présidents  
d'Établissements Publics Communaux

## **ELABORATION DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES COLLECTIVITES BILAN SOCIAL 2019**

**Le Rapport d'Etat sur la Collectivité (REC), communément appelé bilan social**, constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial.

Il constitue une obligation légale, initiée par un ensemble de textes : l'article 33 de la loi n°84-53 modifié du 26 janvier 1984, le décret n°97-443 du 25 avril 1997 et un arrêté du 12 août 2019 fixant la liste des indicateurs contenus dans le rapport de l'état de la collectivité.

Il permet d'apprécier la situation de votre collectivité ou de votre établissement public au 31 décembre 2019, à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items tels que les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, les conditions de travail, la rémunération et les droits sociaux.

Au-delà de l'obligation légale, la réalisation de votre bilan social est aussi l'occasion pour vous de disposer d'informations précises actualisées pouvant faciliter la mise en place de différentes actions en matière de gestion des ressources humaines.

Toutes les collectivités et établissements publics sont soumis à cette obligation, y compris celles qui n'emploient aucun agent. Il vous suffit, dans ce cas, de déclarer un Bilan social à vide.

Si votre collectivité est dissoute mais que le numéro de SIRET existe toujours, nous vous invitons à vous rapprocher de l'INSEE par mail à l'adresse suivante [sirene-secteur-public@insee.fr](mailto:sirene-secteur-public@insee.fr) ou par téléphone au **02.38.69.52.60**. Ce service dédié vous indiquera les démarches à suivre, afin de clôturer le numéro SIRET en cause.

**La campagne du bilan social 2019 portant sur des données au 31/12/2019 débute dès maintenant**

**Compte tenu de la crise sanitaire et de la période de confinement, il est préconisé de présenter ce bilan social devant le Comité Technique le plus tôt possible et au plus tard le 30 septembre 2020**

L'autorité territoriale est tenue de présenter son bilan social au comité technique (CT)



Toujours soucieux de simplifier la réalisation de cette enquête, le Centre de Gestion de la Marne met à votre disposition :

➤ **Une application web de saisie : [donnes-sociales.fr](https://donnes-sociales.fr)**

- Elle permet le **pré remplissage** de votre bilan social à partir d'une extraction des données issues de votre déclaration N4DS ou bien de la base carrière, tout en garantissant l'anonymat et la protection de vos données.

Base N4DS	Base carrière
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nom</li> <li>✓ Prénom</li> <li>✓ Statut (titulaire et contractuel sur emploi permanent et non permanent)</li> <li>✓ Genre</li> <li>✓ Catégorie Cadre d'emplois et grade</li> <li>✓ Position statutaire</li> <li>✓ Temps de travail</li> <li>✓ Mouvements éventuels (Départs/arrivées au cours de l'année, changement de statut)</li> <li>✓ Rémunération selon le statut de l'agent (Rémunération statutaire + primes et indemnités)</li> <li>✓ Nb d'heures travaillées</li> <li>✓ Calcul de l'Equivalent Temps Plein Rémunéré</li> <li>✓ Nb et types d'absences au cours de l'année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nom</li> <li>✓ Prénom</li> <li>✓ Statut</li> <li>✓ Genre</li> <li>✓ Catégorie Cadre d'emplois et grade</li> <li>✓ Type de contrat</li> <li>✓ Position statutaire</li> <li>✓ Promotion et avancement de grades</li> <li>✓ Temps de travail</li> </ul>

- Elle dispose d'un mode de saisie « agent par agent » ou « consolidé ».
- Elle apporte des compléments d'informations ainsi qu'une foire aux questions (FAQ) afin de vous aider dans la saisie.
- **Elle rassemble plusieurs enquêtes au sein d'une seule** : Bilan social, Handitorial, RASSCT et GPEEC. La campagne 2019 contiendra toutes ces enquêtes.

**L'enquête Handitorial** permet de collecter chaque année des données relatives aux travailleurs handicapés et plus largement aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH).

**L'enquête RASSCT** (Rapport Annuel santé, sécurité, conditions de travail) permet de suivre chaque année l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles.

**L'enquête GPEEC** La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) est une préoccupation, une réflexion et une démarche des dirigeants publics tendant à la recherche d'adéquation entre les besoins de la collectivité ou la structure et les ressources humaines nécessaires pour les satisfaire.

➤ **Un guide d'utilisation**

Il constitue une aide à la prise en main de l'application « Bilan Social » : <https://51.cdgplus.fr/wp-content/uploads/sites/6/Documents/guides/GuideUtilisateur-bilanSociale-2019.pdf>

Ce mode d'emploi reprend point par point les rubriques à compléter, au regard de celles déjà pré-remplies dans l'outil ci-dessus.

➤ **Un accès direct à l'outil :**

**Votre identifiant et votre mot de passe communiqués par courrier lors du précédent Bilan Social sont inchangés et vous permettent d'accéder à la saisie en ligne de votre bilan social en vous connectant à l'application <https://bs.donnees-sociales.fr/>.**

➤ **Une évolution de l'outil permettant un remplissage automatique des données relatives aux absences**

Pour les collectivités adhérentes au contrat groupe d'assurance statutaire, mis en place par votre Centre de Gestion en partenariat avec CNP Assurances/Sofaxis, une possibilité d'intégrer les données relatives aux absences (hors maladie ordinaire) est ouverte dans l'appli : => espace client => déclaration de l'absentéisme => visualiser vos données => les données du bilan social.

Un guide d'utilisation est à votre disposition :

[https://51.cdgplus.fr/wp-content/uploads/sites/6/Documents/guides/GuidedeProcédure\\_CNP-SOFAXIS.pdf](https://51.cdgplus.fr/wp-content/uploads/sites/6/Documents/guides/GuidedeProcédure_CNP-SOFAXIS.pdf)

➤ **Des synthèses graphiques**

Afin d'alimenter vos réflexions sur la gestion et l'anticipation de votre politique de ressources humaines et si vous avez bien retourné vos données sociales, le CDG peut produire sur simple demande, des synthèses graphiques résumant, sur une thématique ciblée, des données sociales de votre collectivité.

<https://51.cdgplus.fr/wp-content/uploads/sites/6/Documents/guides/Synthèses-graphiques.pdf>

➤ **Une assistance personnalisée**

Une équipe dédiée est à votre disposition pour vous accompagner sur la prise en main de l'appli : par mail [bilan.social@cdg51.fr](mailto:bilan.social@cdg51.fr) et par téléphone au 03-26-69-98-99.

**Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire**

Le Président du Centre,  
Patrice VALENTIN



Maire d'ESTERNAY  
Conseiller régional  
Délégué régional du CNFPT